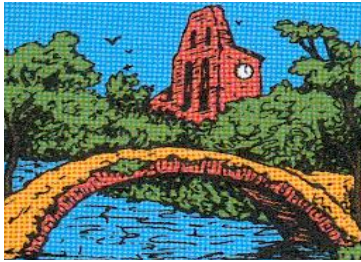


DÉPARTEMENT  
DE LA HAUTE GARONNE



Téléphone : 05 61 90 21 54

Télécopie : 05 61 90 41 88

E mail : [mairie.gensac.sur.garonne@wanadoo.fr](mailto:mairie.gensac.sur.garonne@wanadoo.fr)

Site internet : [mairie-gensac-sur-garonne.fr](http://mairie-gensac-sur-garonne.fr)

# GENSAC

# INFO

## Janvier 2020

Avant de démarrer cette traditionnelle cérémonie de voeux, je souhaite vous remercier, tous, sincèrement d'être présents. C'est toujours un plaisir de nous voir réunis et, impressionnant, de se retrouver devant vous, aussi nombreux.

Nous voici une nouvelle fois rassemblés en ce dimanche à la salle des fêtes de Gensac pour une cérémonie à la fois traditionnelle et simple, amicale et conviviale.

La cérémonie des voeux est pour nous élus municipaux, un temps important de la vie de notre commune, un moment de rencontre, d'échanges, de souhaits sincères et de bonnes intentions. C'est aussi une bonne occasion pour oublier un instant les soucis et les aléas de la vie. Un moment où je vous souhaite l'énergie, la force et l'enthousiasme nécessaires pour transformer nos voeux en réalité.

Mais cette année, ces voeux sont particuliers. En effet, 2020 est une année de transition pour nous, élus, c'est la fin du mandat que vous nous avez confié en 2014, et pour moi cela fait 16 ans que vous me renouvez votre confiance en qualité de maire comme vous l'aviez fait pendant 15 ans auparavant en qualité de conseiller municipal.

Pour certains, cela représente une éternité, pour d'autres, que j'espère assez nombreux, une période supportable durant laquelle nous avons pu travailler et faire avancer notre village dans le 21<sup>e</sup> siècle qui nous questionne tant.

2004 était la première année où je m'adressais à vous en tant que maire, avec une envie féroce de continuer les projets du Conseil Municipal et de Francis CABOT. Tout faire pour Gensac et plus encore pour aider à la construction de son avenir et à celui de ses habitants, avec la volonté solide qui ne m'a jamais quitté : agir, représenter, travailler pour les autres, pour le bien commun, en ayant toujours à l'esprit de « rester village ». Mais un village moderne qui sait évoluer dans son environnement en conservant son identité. Une commune dynamique, entreprenante et solidaire.

Cette entreprise je ne l'ai pas menée seul, mais avec l'ensemble de mes collègues de la municipalité que je salue du fond du coeur. Sans leur dévouement, le maire ne peut rien.

A l'aube de cette fin de mandat, il est l'heure de faire le bilan du travail réalisé. Nous sommes fiers d'avoir pu accomplir l'intégralité de nos engagements, de nos mandats, fiers d'avoir pu les exécuter sans dégrader les finances de la commune, ni augmenter les impôts, fiers d'avoir pu maintenir les services aux habitants dans un contexte budgétaire contraint, fiers de constater que les valeurs que nous nous étions engagé à inscrire dans nos actions sont bien

présente aujourd'hui, telles que l'écoute, la transparence, la rigueur, sans oublier la bonne humeur.

Le bilan que je vais présenter, c'est beaucoup de souvenirs et de sentiments qui se mêlent quand je reviens sur ces années : l'enthousiasme, la volonté, les tâtonnements, les certitudes, les doutes, les erreurs parfois :

- l'assainissement au village
- Lotissement de Mouzinatte
- le terrain de foot
- les vestiaires
- l'église : clocher, achat de bancs, restauration des cloches, réfection du tableau électrique et des boiseries du chœur,...
- traitement des marronniers
- création d'une nouvelle classe, d'un nouveau préau et d'une cantine, un préfabriqué supplémentaire, parking,...
- achat de divers matériels : tondeuse à gazon autoportée, tracteur avec chargeur et broyeur d'accotement, balayeuse
- modifications du P.L.U.
- construction d'un bâtiment avec des panneaux photovoltaïque
- le cimetière : coupe des cyprès, agrandissement du cimetière, achat d'un columbarium
- la réserve incendie au lieu-dit "Mouchès"
- la nouvelle mairie, création de 2 logements
- le site de deltaplanes.

Mais le terme qui caractérise le mieux ce bilan, je crois que c'est la passion. Celle-ci m'a guidée durant toutes ces années. Cette passion n'aurait pas existée sans la confiance que vous avez accordée aux diverses équipes municipales et à moi-même. Elle a légitimé notre action.

Merci aux associations, aux bénévoles. Merci à vous qui donnez sans compter de votre temps pour renforcer ce lien social. Je suis fier d'avoir été maire de Gensac et ma fierté est d'avoir travaillé avec vous tous.

Notre village ne serait pas ce qu'il est sans l'engagement permanent de ses habitants et de ses associations. C'est vous tous qui faites vivre le village.

Je ne voudrais pas finir sans remercier les employés municipaux, les secrétaires, les adjoints et l'ensemble des conseillères et conseillers pour leur disponibilité et leur engagement envers notre action.

Je vous souhaite, en mon nom, au nom de l'ensemble des élus municipaux et au nom de l'ensemble des personnels communaux, une excellente année 2020. Qu'elle soit pour vos familles source de bonheur, de joie et de succès.

Jean d'Ormesson a dit un jour « tout le bonheur du monde est dans l'inattendu », je vous souhaite donc une multitude de petites et grandes surprises ainsi que la santé et l'optimisme pour en profiter.

« Que la force soit avec nous ! ».

Pour ceux que cela intéresse vous trouverez à votre disposition un résumé de ces quelques années passées au service de notre village

Le Maire,  
Henri DEVIC

## ***SITE INTERNET GENSAC***

Nous vous rappelons que la commune s'est dotée d'un site internet mis à jour régulièrement pour vous communiquer des informations pratiques et utiles au quotidien.

N'hésitez pas à le consulter : Tapez "GENSAC SUR GARONNE" sur votre moteur de recherche, cliquez sur le lien associé à notre site.

## ***MODIFICATION PLU GENSAC***

La modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvée le 11 octobre 2019 par le Conseil municipal.

## ***ELECTIONS MUNICIPALES***

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020. C'est ce que précise un décret publié au *Journal officiel* du jeudi 5 septembre 2019.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020.

## CROIX



Pour honorer la volonté de son père, Jean RESPAUD, aidé par Georges DUPUY et Louis ANGLAS, ont reconstruit cette croix en l'endroit initial, c'est-à-dire carrefour Chemin Saint Pierre-station d'épuration.



## COMITE DES FETES

Le nouveau bureau du Comité des fêtes vous souhaite leurs meilleurs vœux pour l'année 2020.

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes a eu lieu et un nouveau bureau a été élu :

- Président : Madame ISMAËL ALI Asna
- Vice-Président : Monsieur GIROUX Daniel
- Trésoriers : Monsieur LEFEVRE Marcel et Madame LAPORTE Marinette
- Secrétaires : Madame BALAT Christine et Madame CLAUSTRE Joëlle

### 22 FEVRIER 2020 : SOUPE AUX CHOUX

L'équipe du comité des fêtes attend vos candidatures pour venir enrichir ses actions tout au long de l'année.

## ENCOMBRANTS 2020

1er SEMESTRE	JEUDI 05 MARS
2nd SEMESTRE	JEUDI 05 NOVEMBRE

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE** AU 05.61.90.80.70 ou [environnement@cc-volvestre.fr](mailto:environnement@cc-volvestre.fr)

Le nom, le prénom, l'adresse exacte et le numéro de téléphone du demandeur seront communiqués ainsi que la liste exacte précisant la nature et la quantité des objets déposés en vue de la collecte. Ne seront prises en compte que les demandes de collecte enregistrées selon cette procédure le mercredi précédant la collecte à 12 heures.

Les objets encombrants doivent obligatoirement être déposés la veille du jour de collecte, en limite des voies publiques (lieux de collecte habituels des bacs d'ordures ménagères et recyclables secs).

Le personnel et les engins de collecte ne sont pas autorisés à pénétrer dans les propriétés privées (telles que les cours, les chemins privatifs, les habitations,...).  
L'usager doit s'organiser afin de déposer ses objets encombrants sur un lieu accessible et ne présentant aucun obstacle qui pourrait gêner les véhicules de collecte.

La communauté de communes se réserve le droit de refuser de collecter les encombrants à l'endroit souhaité par le demandeur si elle juge sur place, par l'intermédiaire du chauffeur, que la collecte peut engendrer un problème quelconque (murs de clôture, fils arrachés,...

# Les Petites Crapules

Vous proposent...



Le Vendredi 21 février 2020  
A partir de 16h30

Grande chasse aux œufs  
Le lundi 13 avril 2020



## Calendrier atelier créatif

08 janvier 2020

29 janvier 2020

05 février 2020



Caroline

## **EPICERIE SOLIDAIRE**

Pour les familles du VOLVESTRE, pour les familles disposant d'un faible revenu et en difficulté sociale et économique, appelez au 05.61.87.64.22 (9 chemin du Marchandaou 31310 RIEUX VOLVESTRE).

Vous pouvez demander à avoir accès à l'Epicierie Solidaire Escale après avoir préparé votre dossier avec l'aide de notre Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) à l'occasion d'un rendez-vous pour examiner avec vous :

- votre situation socioéconomique
- votre projet à réaliser à court terme (remboursement d'une dette, loyer en retard, facture du garagiste, besoin de remplacer un appareil ménager, soins dentaires,...).

Grâce au faible coût des produits proposés par l'Epicierie Solidaire, une part plus importante de votre budget peut être consacrée à votre projet. La durée d'accès à l'Epicierie, définie en fonction de ce projet, est en général est de 3 à 6 mois, et elle est renouvelable.

L'Epicierie Solidaire offre ainsi à des personnes connaissant un ennui financier ponctuel un "coup de pouce" qui leur évitera de connaître des difficultés plus graves.

**CONTACTS** pour rendez-vous avec notre conseillère :

- téléphone : 05.62.01.53.87
- mail : [escale.sud-toulousain@orange.fr](mailto:escale.sud-toulousain@orange.fr)

Permanences le mardi et le jeudi à partir de 14h30

## **VŒUX 2020**

**A l'occasion de la nouvelle année**

**le Conseil Municipal et Henri DEVIC**

**Maire de GENSAC**

**vous invitent à partager**

**le verre de l'amitié autour d'une galette**

**Le dimanche 19 janvier 2020**

**à 14 heures 30**

**dans la salle des fêtes de GENSAC**

# HALLOWEEN 2019



Nous avons eu un défilé exceptionnel, « sans pluie », au total 44 enfants qui étaient assoifés de bonbons..... record battu

Nos petits monstres ont effrayés tout le village... en disant la phrase culte « des bonbons ou un sort.... ».



Après 2h30 de défilé, nos monstres étaient affamés. Alors ils ont dévorés le buffet organisé pour cette occasion « merci aux mamans, qui ont fait des gâteaux Magnifaïk ».



Pendant ce temps, nous avons fait 44 paquets De bonbons.

Alors rendez-vous l'année prochaine, pour faire encore mieux.



## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

L'Insee organise chaque année le recensement de la population.

Cette opération, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur origine et leur nationalité.

Le recensement fournit également des informations statistiques sur la population (âge, diplômes...) et les logements. Les recensements facilitent les comparaisons avec nos voisins européens et tous les autres pays. Ils permettent de comprendre les évolutions démographiques passées de chaque territoire et de nous projeter dans l'avenir.

Le recensement repose sur une collecte d'informations annuelle, concernant successivement toutes les communes au cours d'une période de cinq ans.

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute leur population une fois tous les cinq ans.

Le recensement sur la commune de GENSAC SUR GARONNE sera réalisé en 2020 et se déroulera du 16 janvier au 15 février, par Monsieur ROUJAS Jean-Eudes.

## MA PRIME RENOV

Avec la nouvelle aide *MaPrimeRénov* qui fusionne le crédit d'impôt pour la transition écologique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) « *Habiter mieux agilité* », vous pouvez, en tant que propriétaire occupant, réaliser des travaux énergétiques pour un coût moins élevé.

Cette aide financière, versée l'année des travaux, est mise en place début 2020. Elle cible les ménages les plus modestes en servant à financer les travaux pour les résidences principales dont la construction est achevée depuis 2 ans minimum.

Vous pouvez dès maintenant vérifier si vous êtes éligible en fonction de votre situation et ensuite faire la demande en ligne sur [maprimerenov.gouv.fr](https://maprimerenov.gouv.fr) en ayant préalablement :

- rassemblé les documents nécessaires (situation fiscale, devis de l'artisan Reconnu garant de l'environnement - RGE) ;
- créé votre compte sur [maprimerenov.gouv.fr](https://maprimerenov.gouv.fr) ;

Vous obtiendrez quelques jours après un courriel de confirmation d'attribution de l'aide précisant le montant auquel vous avez droit.

Vous pourrez alors commencer les travaux, cette aide vous étant versée ensuite en une fois par l'Anah sous 4 mois maximum.

Si nous n'êtes pas éligible à cette prime, vous pouvez toujours bénéficier du CITE.



L'association des Petites Crapules de Gensac a organisé en 2019, plusieurs manifestations dont des ateliers créatifs qui se déroulent une fois par mois à la salle des fêtes du village. Nous comptons pour ces débuts pas moins d'une dizaine de participants à chaque fois.

Les 3 gagnantes du  
Concours de dessin



Le programme pour les 6 mois à venir en 2020 est

Le 21 février : CARNAVAL

Le 13 avril : GRANDE CHASSE AUX OEUFS

Le 24 mai : BOURSE AUX JOUETS

Le 24 juin : LES MINIS OLYMPIADES

Et une fois par mois notre Atelier Créatif (date à retrouver sur facebook « la gazette des petites crapules »)

Venez nombreux, nous rejoindre !!!!

